

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

**DELIBERATION DU BUREAU DU 07 OCTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le **07/10/2024 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 27/10/2024.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) <b>Membre absent ayant donné pouvoir :</b> M Fabrice LOHER (pouvoir à Marc BOUTRUCHE)	<b>DELIBERATION N°20.BU-2024 10 07</b>  <b>MENEAC</b> Résidence de la Métairie	<b>Groupe n°1356</b>  Minoration du taux de la PRCGE pour l'année 2025
---	---	--

Délibération du Conseil d'administration du 07 février 2024	Vote du budget pour l'année 2024
---	----------------------------------

L'EHPAD, résidence de la Métairie, de MENEAC est composé de 63 logements sur un bâtiment construit à deux époques différentes, 2009 et 2022.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Ménéac, gestionnaire de l'EHPAD, a sollicité Morbihan Habitat pour une révision du pourcentage de la Participation pour couverture du Renouvellement des Composants et des dépenses pour Gros Entretien (PRCGE) sur l'exercice 2025.

Une baisse de la dotation pour 2025 étant compatible avec la programmation des travaux, Morbihan Habitat accepte de renégocier le taux pour l'année 2025.

Le taux actuel de 1% de la PRCGE sera minoré à 0.25% pour l'année 2025. La redevance actuelle, estimée pour l'année 2025 à 350 912.59 €, sera ramenée à 325 1870.84 € soit une minoration de 25 724.75€ sur l'exercice 2025

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise le Directeur général à minorer le taux de la Participation pour la couverture du Renouvellement des Composants et des dépenses de Gros Entretien sur l'exercice 2025.



*Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024*